

NEWS CONSTRUCTION

CN: des progrès importants mais blocage d'un paquet salarial attractif

Malgré les progrès réalisés lors des négociations sur la nouvelle Convention nationale en matière de temps de travail et de déplacement, un blocage persiste au niveau des salaires. Un paquet attractif consistant en une hausse générale de 4% sous forme d'allocations réparties sur les six prochaines années a été proposé. Les syndicats le bloquent cependant pour des raisons idéologiques masquées.

Une généreuse proposition néanmoins bloquée

Notre offre:

- Ajustement au renchérissement pour des salaires qui sont déjà parmi les plus hauts de l'artisanat
- Environ 4% de hausse de salaires pour toutes et tous, versés via des allocations sur les six prochaines années, soit jusqu'à 9 francs par jour
- Hausse des suppléments pour les travaux souterrains
- Disposition à négocier en cas de renchérissement plus important
- Par ailleurs: les salaires effectifs ont besoin de flexibilité afin de pouvoir récompenser individuellement les bonnes performances et retenir les collaborateurs/trices de qualité. Les performances individuelles des collaborateurs/trices doivent gagner en visibilité.
- Bien que ce paquet de mesures soit sur la table et que le renchérissement attendu se situe en deçà de 4%, les syndicats refusent de l'approuver.

Nous créons de la liberté

- Les heures supplémentaires ne doivent plus être remises à zéro chaque année.
- Un compte épargne-temps permet aux collaborateurs/trices d'accumuler des heures pour se reposer, les consacrer à des congés, à leur famille ou à une formation.
- Le temps de déplacement sera quant à lui indemnisé, avec des limitations pour les longs trajets.
- La semaine de 40,5 heures reste d'actualité. Les entrepreneurs ne l'ont jamais remise en question.

Signez maintenant la pétition contre le dumping salarial!

Sans Convention nationale, c'est le risque du travail au noir, du dumping salarial et de conditions de travail inéquitables qui augmente. Trouver un accord est dans l'intérêt de tous. Signez sans attendre notre pétition: ainsi, vous évitez la situation de vide conventionnel et vous engagez pour de bonnes et sûres conditions de travail sur les chantiers.



Signez la pétition contre le dumping salarial